

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 1797-00-2023

AVIS est donné que lors de la séance tenue le 27 février 2023, le conseil a adopté le *Règlement 1797-00-2023 décrétant des dépenses en immobilisations de 4 881 100 \$ et un emprunt de 3 781 100 \$.*

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce règlement le 20 mars 2023.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et peut être consulté sur le site internet de la Ville de Beloeil en cliquant sur le lien correspondant ci-dessous. Une copie peut également être obtenue en faisant la demande auprès de la Direction des affaires juridiques par téléphone au 450 467-2835, poste 2809 pendant les heures normales d'ouverture ou par courriel au greffe@beloeil.ca.

Donné à Beloeil, ce 22 mars 2023.

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

[Consulter le règlement 1797-00-2023](#)

[Télécharger l'avis public](#)

